



**HAL**  
open science

## L'imparfait d'atténuation : entre justification et déperformativité

Lotfi Abouda

► **To cite this version:**

Lotfi Abouda. L'imparfait d'atténuation : entre justification et déperformativité. Espace euro-méditerranéen : une idiomaticité partagée, Sep 2003, Hammamet, Tunisie. pp.7-23. halshs-01471273

**HAL Id: halshs-01471273**

**<https://shs.hal.science/halshs-01471273>**

Submitted on 19 Feb 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **L'imparfait d'atténuation : entre justification et déperformativité**

**Lotfi ABOUDA**

*CORAL – Université d'Orléans*

### **Introduction**

Cette communication a pour objet l'IMP d'atténuation, que l'on peut définir approximativement comme un type particulier d'IMP non-chronologique, et plus précisément un type particulier d'IMP de politesse, l'autre emploi de politesse étant l'IMP dit forain. Ces deux emplois sont illustrés dans (1) :

- (1) (a) Je voulais/venais vous demander un petit service.
- (b) Qu'est-ce qu'elle voulait la petite dame ?

Pour l'IMP d'atténuation, deux traits définitoires sont quasi unanimement admis, à savoir :

(i) Premièrement, l'IMP renvoie à une situation (encore) valide au moment de l'énonciation. Ce trait sera considéré comme pertinent toutes les fois que l'IMP peut être remplacé par un présent et que la substitution produit, parallèlement ou non à un changement chronologique, un écart «stylistique» entre un énoncé «poli» et un énoncé non marqué.

(ii) Deuxièmement, cet IMP exprime un effet «stylistique» qui relève de l'atténuation, une des déclinaisons possibles de la modalisation, conçue ici comme une modification dans la prise en charge par le locuteur d'un énoncé théoriquement neutre.

Si le premier trait est relativement facilement vérifiable, la traduction exacte du second trait, i.e. l'expression de l'effet d'atténuation, ne va pas de soi, ce qui explique d'ailleurs que ce trait n'ait pas été enregistré de la même manière chez tous les observateurs.

C'est donc à la détermination précise de ce dernier trait que nous nous sommes d'abord employé, en essayant de répondre à des questions finalement assez basiques, comme par exemple : par quel mécanisme exact l'IMP exprime-t-il une atténuation ? Ou encore : qu'est-ce qu'une atténuation ?

Or, en voulant répondre à ce genre de questions, nous nous sommes aperçu d'un fait que nous allons présenter à ce stade sous forme d'hypothèse, celle de l'existence de deux types d'énoncés « atténués » à l'IMP, et partant de deux types d'IMP d'atténuation, qui s'opposent sur les plans syntaxique, chronologique, et discursif : un IMP de justification et un IMP de déperformativité.

Avant de présenter un peu plus en détails ces deux types d'emplois, nous apportons les deux précisions suivantes, qui nous semblent importantes :

(i) Premièrement, cette subdivision entre IMP justificatif et IMP déperformatif n'entre pas en contradiction avec l'hypothèse du signifié unique, selon laquelle l'IMP, comme tous les autres temps, a une valeur précise et unique, pouvant, selon le contexte, se décliner de différentes manières. Bien au contraire, la restitution de ce signifié unique passe nécessairement par une description détaillée de chacun des emplois.

(ii) Deuxièmement, cette distinction ne signifie pas que les deux types d'emplois soient forcément contradictoires – on verra d'ailleurs que certains énoncés sont passibles des deux analyses –, pas plus qu'elle ne les empêche d'avoir un certain nombre de propriétés communes, qui justifient qu'on les regroupe au sein de la classe d'IMP d'atténuation.

Ces deux précisions apportées, présentons maintenant un peu plus en détails les deux types d'IMP atténuatifs qui viennent d'être distingués :

(i) Le premier, que nous appelons *imparfait de justification*, sert, sur le plan discursif, à justifier une situation présente, dont le locuteur pense qu'elle pourrait déranger l'interlocuteur (le plus souvent, il s'agit d'une intrusion physique ou téléphonique). Et pour faire passer cette situation jugée potentiellement dérangeante, le locuteur en présente les causes sous forme d'intentions passées, ou d'intentions dans le passé.

Nous avons sous (2) un exemple de cet emploi, emprunté à Berthonneau & Kleiber (1994) :

(2) Je *venais* passer l'aspirateur.

Sur le plan syntaxique, l'IMP justificatif se rencontre dans des contextes assez libres, et avec une liste relativement ouverte de verbes, même si on peut voir dans *venir* son représentant typique.

(ii) Le second type d'IMP atténuatif, l'*imparfait de déperformativité*, sert sur le plan discursif à "désamorcer" un acte de langage actuel, le plus souvent de type assertif ou interrogatif. Sur le plan syntaxique, il se rencontre quasi exclusivement avec le verbe *vouloir* gouvernant une infinitive en *dire* / *demander* :

(3) Je *voulais* te dire aussi que je suis inscrite au parti communiste...  
(Frantex : Cheikh Hamidou Kane, *L'Aventure ambiguë*, 1961 : 149).

L'opposition entre IMP déperformatif et IMP justificatif peut être décrite, en première approximation, de la manière – un peu lapidaire – suivante : si *Je venais passer l'aspirateur* est bien l'atténuation de *Je viens passer l'aspirateur*, *Je voulais vous dire que je suis inscrite au PC* se présente comme l'atténuation de *Je vous dis que je suis inscrite au PC*, et non pas de *Je veux vous dire que je suis inscrite au PC*.

On comprend ainsi pourquoi nous parlons de *déperformativité* : l'IMP de *vouloir* sert à désamorcer l'acte de langage – en l'occurrence assertif – qui aurait été accompli par le verbe performatif *dire* dans l'énoncé non-atténuatif correspondant, i.e. *Je vous dis que je suis inscrite au PC*.

Dans cette communication, nous tenterons d'approfondir et d'argumenter certains aspects de cette distinction, en décrivant certaines des conditions syntaxiques et / ou discursives qui déterminent ou favorisent l'apparition de chacun de ces deux emplois atténuatifs.

Différentes questions syntaxiques seront traitées, et notamment : les types de structures syntaxiques dans lesquelles on peut rencontrer ces emplois, les types de verbes à l'IMP, et les contraintes sur les éventuels verbes gouvernés. Pour des raisons évidentes de temps, d'autres questions, tout aussi importantes, ne seront malheureusement pas abordées ici.

Il va de soi que le traitement de ce genre de questions syntaxiques ne peut pas s'appuyer sur l'examen d'un tout petit nombre d'exemples fabriqués, comme c'est malheureusement le cas de la quasi-totalité des recherches sur le sujet.

Aussi, la première phase de cette recherche a consisté à collecter des données nouvelles, dans différentes bases de données informatisées, aussi bien écrites (notamment FRANTEXT), qu'orales (notamment le corpus d'Orléans <sup>(1)</sup>), même s'il faut préciser d'emblée que le type d'IMP recherché ne peut se rencontrer que dans des contextes pragmatiques très étroits, et donc finalement peu présents dans les corpus oraux examinés.

## 1. Les verbes produisant une atténuation

N'importe quel verbe à l'IMP ne permet pas de produire un effet d'atténuation. La question se pose donc de savoir quels sont les verbes susceptibles de produire cet effet de sens.

Même s'il n'y a pas consensus sur le sujet, il ressort des exemples habituellement fournis et des commentaires descriptifs disponibles que le verbe à l'IMP doit soit correspondre au verbe opérateur *venir*, soit appartenir à la classe des verbes désidératifs, représentée quasi systématiquement par *vouloir*.

Il est crucial de vérifier ces affirmations par l'examen de corpus, en essayant notamment de répondre à la question de savoir si la lecture atténuative de l'IMP est possible avec des verbes désidératifs autres que *vouloir*, et si, plus généralement, elle est possible avec des verbes autres que les verbes désidératifs et *venir*. Nous examinerons donc successivement *vouloir*, *venir* et les éventuels autres verbes susceptibles de produire une atténuation à l'IMP, en cherchant à expliciter leurs propriétés syntaxiques saillantes.

### 1.1. Vouloir

On reconnaît généralement que l'exemple type de l'énoncé atténuatif est une phrase dont le noyau verbal est *vouloir*, conjugué à la 1<sup>ère</sup> personne et à l'IMP, et dominant une subordonnée infinitive en *dire/demander*, comme dans les énoncés attestés suivants :

- (4) (a) - Je viens acheter un bijou, dit Paulo, pour ma fiancée. Une bague. Mais avant **je voulais te dire qu'Adèle est très malheureuse** et qu'elle ne vit que dans l'espoir de te retrouver. (Frantext : F. Delay, *Le Aïe Aïe de la corne de brume*, 1975 : 207)
- (b) - **Je voulais savoir si la supérieure a parfois l'occasion de lire des livres français.**
- Oh non ! Je suis trop occupée ! (Frantext : M. Déon, *Le Balcon de Spetsai*, 1961 : 199).

---

1) La partie disponible (qui correspond à ± 80 heures d'enregistrement, soit ± 903 000 mots) de ce corpus est déjà en consultation libre sur le site <http://www.bach.arts.kuleuven.ac.be/elicop/>.

Même si nous n'avons pas le temps de présenter ici les hypothèses habituelles pour les discuter, nous pouvons affirmer que la plupart des traitements, considérant l'IMP comme un temps de passé, expliquent l'effet atténuatif par la conversion de l'écart chronologique en écart stylistique, les propriétés aspectuelles de l'IMP se chargeant d'assurer la continuité du procès dans l'actualité. C'est, entre autres, ce que dit M. Wilmet (1996 : 205) :

«imparfait dit "de politesse", "d'atténuation", "illocutoire" ou "à sens de présent", mais, en fait, un vrai passé : la courtoisie consiste précisément à enfouir, à reléguer l'intention de "demander un petit service", en laissant l'interlocuteur fictivement libre de percevoir ou non l'actualité de la requête (= "je voulais, mais si cela vous gêne, je ne veux plus") [...].»

Si cette explication nous paraît adéquate pour rendre compte des énoncés atténuatifs de type justificatif, elle nous paraît beaucoup plus discutable quand il s'agit de rendre compte des énoncés typiques comme (4).

En effet, l'explication de type "je voulais, mais si cela vous gêne, je ne veux plus" nous paraît tout simplement contre-intuitive face à des énoncés comme (4), qui se présentent comme un mélange de politesse et de fait accompli : quelle que soit l'attitude de l'interlocuteur, une fois que l'on a dit *Je voulais dire (demander) que (si) P, c'est dit...* et même fait, et il n'y a plus aucun moyen d'y renoncer !

Pour nous, cet emploi doit être nettement distingué de l'emploi justificatif. Ici, l'effet atténuatif correspond tout simplement à la neutralisation de l'acte du langage direct qui aurait été accompli par l'énoncé non-atténuatif correspondant. Autrement dit, l'atténuation correspond ici à un déguisement d'un acte de langage (trop) direct. Nous y reviendrons.

### 1.1.1. *Vouloir* : représentant des verbes désidératifs ?

Si la majorité écrasante des exemples habituellement fournis pour illustrer l'IMP d'atténuation ont pour noyau verbal *vouloir*, il est tout à fait légitime de se poser la question suivante : s'agit-il là d'une propriété exclusive de ce verbe, ou existe-t-il d'autres verbes, sémantiquement proches, susceptibles de produire le même effet de sens ?

La plupart des travaux consultés se montrent à ce propos particulièrement laconiques, en utilisant différentes stratégies d'évitement.

Une vérification sur corpus nous ayant semblé utile, nous avons décidé de relever l'ensemble des énoncés ayant pour noyau un verbe désidératif ou un verbe sémantiquement proche, à savoir *vouloir, désirer, souhaiter, aimer, et préférer*, et de vérifier s'ils correspondent ou non à des énoncés atténuatifs.

Les résultats obtenus sont reportés dans le tableau (5), où nous avons indiqué pour chaque forme verbale <sup>(2)</sup> le nombre total d'occurrences dans chacun des deux corpus et le nombre d'occurrences où l'on peut déceler un effet de sens atténuatif :

---

2) Seules ont été retenues ici les formes verbales conjuguées à la 1<sup>ère</sup> personne du singulier.

(5)

| Forme verbale | Frantext |             | Corpus d'Orléans |             |
|---------------|----------|-------------|------------------|-------------|
|               | Total    | Atténuation | Total            | atténuation |
| Aimais        | 642      | 0           | 61               | 0           |
| Désirais      | 46       | 0           | 0                | 0           |
| Préfèrais     | 100      | 0           | 9                | 0           |
| Souhaitais    | 52       | 0           | 0                | 0           |
| Voulais       | 1222     | 44          | 57               | 3           |

Ces résultats confirment en partie les descriptions antérieures qui excluent de la classe des verbes pouvant produire une atténuation à l'IMP, *aimais* et *préfèrais* : ces verbes ne sont jamais atténuatifs, parce que, situant clairement le procès dans le passé, ne remplissent pas la première condition pour ce type d'imparfait, à savoir le renvoi à une situation (encore) valide au moment de l'énonciation.

Reste la sous-classe de ce que D. Willems (1981) appelle les 'verbes de volonté', qui regroupent *vouloir*, *souhaiter* et *désirer*.

Là, on peut facilement constater que les données quantitatives (5) contredisent nettement certaines des descriptions antérieures, qui ne voient dans *vouloir* qu'un simple représentant des verbes pouvant produire un effet d'atténuation.

Or, pour nous, il est impossible d'attribuer à *souhaiter* et *désirer* la même faculté que *vouloir* de produire un effet atténuatif à l'IMP, puisque aucun énoncé atténuatif avec ces verbes n'a été répertorié dans les corpus examinés.

Même s'il est peu probable que ces résultats quantitatifs constituent un accident, nous avons tout de même préféré les vérifier autrement, en fabriquant un certain nombre de phrases avec *vouloir*, *désirer* et *souhaiter* et en les soumettant au jugement d'acceptabilité d'un certain nombre de locuteurs.

Même si les résultats obtenus restent mitigés <sup>(3)</sup>, ce qui ne surprendra personne ici, il se dégage tout de même une tendance assez significative qui confirme que *vouloir* est de loin le mieux placé pour rendre *naturellement* un effet de sens atténuatif. Pour *souhaiter* et *désirer*, en revanche, les locuteurs interrogés se montrent beaucoup plus partagés, et la plupart d'entre eux doutent de leurs propres jugements.

En bref, on peut, sans grand risque, considérer *vouloir* à l'IMP comme la forme la plus naturelle et la plus commune pour l'expression d'une atténuation.

---

3) Plusieurs facteurs expliquent ce caractère mitigé :

- (i) les jugements d'acceptabilité sont parasités par un problème de registres de langue : *souhaiter* et *désirer* sont mieux acceptés au sein d'énoncés appartenant à un registre 'soutenu', donc moins représentatif du fonctionnement du français courant, sur lequel nous travaillons ici, et auquel appartiennent les exemples que nous avons fabriqués ;
- (ii) les réponses concernant la nature atténuative ou non des énoncés soumis sont en partie influencées par les unités lexicales elles-mêmes : s'agissant de souhait et de désir – par opposition à volonté –, il est difficile de ne pas y voir des énoncés 'polis' ;
- (iii) enfin, au conditionnel, ces trois verbes ont des contextes d'emploi analogues, ce qui n'est pas sans influence sur les réponses données.

Il reste alors à expliquer pourquoi tous les verbes dits de volonté ne produisent pas – ou ne produisent pas aussi facilement que *vouloir* – un effet de sens atténuatif. Nous y reviendrons dans la 3<sup>e</sup> section.

### 1.1.2. Structures syntaxiques de *vouloir* à l'imparfait d'atténuation

Il ressort des descriptions antérieures que ce type d'IMP se rencontre très généralement dans une structure syntaxique de type :

(6) Verbe à l'IMP + subordonnée infinitive

Est-ce à dire que l'IMP atténuatif de *vouloir* ne peut se rencontrer que dans des structures de type (6) ?

A l'exception de quelques indications très prudentes, on ne trouve pas, dans les travaux antérieurs, de réponses claires à cette question.

S'agissant pourtant d'une question cruciale, dont dépendent en partie nos hypothèses explicatives, nous chercherons à déterminer ici avec précision les différentes structures de l'IMP d'atténuation, en répondant notamment à la question de savoir si *vouloir* peut gouverner, à la place de l'infinitive, un syntagme nominal (SN) et / ou une complétive.

#### 1.1.2.1. Le constituant gouverné par l'imparfait est un SN

Dans les corpus examinés, aucun exemple où l'IMP gouverne un SN ne relève de l'atténuation.

Se pose, plus généralement, la question de savoir s'il est possible d'avoir un IMP atténuatif gouvernant un SN.

Pour y répondre, nous avons dû, là aussi, fabriquer un certain nombre d'exemples de ce type, avant de les soumettre au jugement d'un certain nombre de locuteurs. A quelques exceptions près, la plupart des locuteurs interrogés ne considèrent pas des exemples comme (7) comme pouvant naturellement exprimer une atténuation :

- (7) (a) Je voulais un maillot de bain rouge  
(b) Je voulais une baguette

Toutefois, avec certains SN, un certain effet atténuatif peut plus facilement être exprimé. C'est, par exemple, le cas, dans des contextes pragmatiques particuliers, des énoncés (8), qui sont également passibles d'une lecture temporelle :

- (8) (a) Je voulais juste un rendez-vous.  
(b) Je voulais un petit renseignement.

Parallèlement à l'adverbe *juste* et l'adjectif *petit*, l'IMP joue un rôle important dans l'émergence de l'effet atténuatif <sup>(4)</sup> ressenti.

Cet effet correspond-il au désamorçage d'un acte de langage (et lequel ?), ou au contraire, à la justification d'une situation présente par une intention passée ?

---

4) Si, à la suppression de *juste* et *petit*, l'effet atténuatif de ces énoncés devient moins évident, il disparaît totalement dès qu'on remplace l'IMP par un présent.

Même dans le cas où on analyserait ces énoncés comme des ellipses respectives de :

- (8) (a) Je voulais juste vous demander un rendez-vous.
- (b) Je voulais vous demander un petit renseignement.

il nous semble que c'est l'hypothèse d'un IMP justificatif qui vient plus naturellement à l'esprit. Le locuteur explique / justifie son intrusion dans l'espace de l'interlocuteur.

En bref, la structure *vouloir* à l'IMP + SN – marginale sur le plan quantitatif, et sur le plan interprétatif plutôt proche de l'emploi justificatif – ne sera pas considérée ici comme une structure naturelle de l'IMP d'atténuation avec *vouloir*.

### 1.1.2.2. Le constituant gouverné par l'imparfait est une complétive

La subordonnée infinitive gouvernée par l'IMP peut-elle éventuellement céder la place à une complétive ou est-elle, au contraire, absolument nécessaire ?

Dans le corpus Frantext, nous avons identifié 78 énoncés où *vouloir*, à l'IMP et à la 1<sup>ère</sup> personne du singulier, domine une complétive. Aucun d'entre eux n'est atténuatif.

Là aussi, nous avons dû fabriquer un certain nombre d'énoncés de ce type, en nous interrogeant sur leurs sens dans différents contextes.

Si la plupart des énoncés fabriqués ne peuvent avoir qu'une lecture temporelle, certains sont parallèlement passibles d'une lecture atténuative. Tel est, nous semble-t-il, le cas des énoncés (9), qui, selon nous, ne posent pas de problème d'acceptabilité même s'ils seraient sans doute plus naturels au conditionnel :

- (9) (a) Je *voulais* que vous nous présentiez votre projet.
- (b) Je *voulais* que vous nous racontiez cette histoire.

Mais nous devons d'emblée préciser que la lecture atténuative, qui n'est ni la plus immédiate ni la plus naturelle, est en plus conditionnée par l'expression d'une demande. Les énoncés (9) peuvent alors être facilement paraphrasés, à l'effet d'atténuation près, par les énoncés (9'), qui sont à l'impératif :

- (9') (a) Présentez-nous votre projet.
- (b) Racontez-nous cette histoire.

Cette paraphrase nous conduit à parler ici de la neutralisation d'un acte de langage injonctif. Nous y reviendrons.

### 1.2. Venir

D'après les descriptions antérieures, *venir*, conjugué à la 1<sup>ère</sup> personne et à l'IMP, et dominant une subordonnée infinitive directe, peut produire un effet atténuatif, illustré bien souvent par l'énoncé prototypique (10), que l'on doit à Gide :

- (10) Je *venais* te dire bonsoir.

Mais, contrairement à ces descriptions, qui assimilent les énoncés (4) et (10), nous pensons que l'effet de sens dont il est ici question se distingue nettement de l'effet de sens rendu par l'IMP de *vouloir*.

En effet, si l'atténuation avec *vouloir* correspond à la neutralisation d'un acte de langage, elle prend dans (10) clairement la forme d'une justification de l'intrusion du



locuteur dans l'univers de l'interlocuteur. Pour rester sur l'exemple (10), à moins de s'attacher à une conception archaïque des relations entre locuteurs, il est difficile de concevoir la politesse comme l'atténuation d'une salutation, qui constitue elle-même un acte poli.

Les exemples que nous avons pu relever dans les corpus confirment cette intuition.

Si on examine, par exemple, les énoncés (11) :

(11) (a) - Néanmoins, je suis inquiète, maître. Cet enfant parle de la mort en termes qui ne sont pas de son âge. **Je venais vous demander, humblement, pour l'amour de ce disciple que vous chérissez, de vous souvenir de son âge, dans votre œuvre d'édification.** (Frantext : Cheikh Hamidou Kane, *L'Aventure ambiguë*, 1961 : 34).

(b) - ... évidemment, je ne dirai rien à Mademoiselle Rakoff... Mais elle inspecte les chambres, et puis il y a les mauvaises langues... **D'ailleurs je venais seulement vous dire bonsoir.** (Frantext : Y. Queffelec, *Les Noces barbares*, 1985 : 172)

on peut facilement admettre qu'ils ne sont atténuatifs que dans la mesure où ils permettent d'expliquer les raisons de la venue du locuteur en les présentant comme des intentions passées, ou, plus précisément, des intentions dans le passé.

Cette analyse semble se confirmer par le fait que *venir* et *vouloir* ne sont pas totalement interchangeables.

Plus précisément, *venir* est loin de pouvoir toujours remplacer *vouloir*, alors que l'inverse semble toujours possible.

Une première explication pragmatique de cette impossibilité de substitution semble évidente : le locuteur ne peut employer *Je venais* + *infinitif* que s'il a effectué lui-même le déplacement : *venir*, à défaut d'exprimer toujours un déplacement spatial, le symbolise systématiquement. Mais ce n'est pas là une condition suffisante.

Avec *venais*, le locuteur livre la raison principale de sa venue. Toutes les fois qu'il cherche à présenter son dire comme secondaire ou accidentel, c'est l'emploi de *voulais* qui s'impose. C'est en tout cas ce que nous pouvons déduire de l'examen des énoncés (12) :

(12) (a) - Qu'est-ce qu'il y a encore ?

- Oh ! Presque rien... C'est une simple impression..., quelque chose de très vague... **Je voulais seulement te demander si tu en savais un peu plus...** (Frantext : J. D'Ormesson, *Le Bonheur à San Miniato*, 1987 : 323).

(b) Pendant qu'il remplissait les papiers, j'ai toussé délicatement dans mon poing :

- **Ah, docteur, je voulais vous dire... Il y a aussi une petite chose qui me tracasse...** (Frantext : P. Djian, *37.2 Le matin*, 1985 : 286)

(c) - Ce que c'est que d'être riche. **Tiens, je voulais te dire.** Tu sais, Mme Pichon, celle qui travaille à la grande boulangerie, elle vient de perdre son mari. (Frantext : E. Hanska, *Les Amants foudroyés*, 1984 : 96)

où, grâce à un certain nombre de marques linguistiques <sup>(5)</sup>, le locuteur minimise l'objet de son dire, et le présente comme marginal... tellement marginal qu'il a failli l'oublier.

---

5) Dans l'énoncé (a), *Oh ! presque rien, une simple impression*, et l'adverbe *seulement* ; dans (b), l'interjection *Ah* et le SN *une petite chose* ; dans (c), l'interjection *tiens*.

Avec *venir*, au contraire, le locuteur met en avant – d'une manière atténuée – l'objet de sa visite. C'est que le rôle du verbe *venir* est d'annoncer la raison de la venue, celui de l'IMP est de l'atténuer en la racontant dans le passé, en la présentant au stade de la simple intention.

Notons enfin que, contrairement à la plupart des descriptions antérieures, nous ne lions pas l'effet atténuatif de *venais* à la présence dans l'infinitive d'un verbe de type *dire* / *demander*. Un énoncé comme (13) :

(13) Je *venais* voir si vous avez réfléchi. (Romains)

produit bien un effet d'atténuation, et est en tout point comparable aux énoncés (10) et (11).

### 1.3. Autres verbes, autres structures

Peut-on rencontrer un IMP atténuatif avec des verbes autres que *vouloir* et *venir* ?

Cette question ne pouvant pas recevoir de réponse exhaustive, nous nous sommes contenté d'examiner ici deux verbes quelquefois associés à cet effet de sens, à savoir *appeler* et *téléphoner*.

En ce qui concerne *téléphonais*, même si dans les corpus examinés aucun énoncé atténuatif n'a été rencontré, nous pouvons, en guise d'illustration, emprunter ici l'exemple sans conteste de l'atténuation :

(14) Je vous *téléphonais* pour savoir si ma voiture était réparée. [au téléphone]

Concernant *appeler*, nous avons relevé dans Frantext deux exemples atténuatifs, qui sont reproduits sous (15) :

(15) (a) - L'Arquebuse ! C'est moi ! hurlai-je dans l'appareil. **Je t'appelais pour que tu me dises que tu m'aimes.** (Frantext : A. Jardin, *Bille en tête*, 1986 : 87)

(b) ... désolé de t'avoir réveillée... Je te rappellerai demain...

- Mais non ! De toute façon, je ne dormais pas encore, je venais de finir mon devoir de math.

- **Justement, je t'appelais à ce sujet...** Tu sais, les systèmes d'équations au premier degré ? (Frantext : C. Aventin, *Le cœur en poche*, 1988 : 26)

Ces énoncés nous semblent assez proches de l'exemple – attesté (16), relevé par P. Haillet :

(16) Nous cherchions à joindre M. Ben Laden. [à l'interphone, JT des 20h, France2]

et d'un certain nombre d'énoncés non-typiques avec *venir* dominant, au lieu d'une infinitive, un syntagme prépositionnel en *à* ou en *pour* :

(17) (a) Bonsoir ! Je *venais* pour le bureau B215... [s'adressant aux occupants d'un bureau voisin]

(b) Je vous dérange, mon Vieux, vous avez quelqu'un ? **Je venais pour la partie de dames du samedi.** (Frantext : C. Paysan, *Les Feux de la chandeleur*, 1966 : 82)

(c) ISABELLE. – Allô ?

ANNE. - C'est toi ?

ISABELLE. - Oui, c'est moi. **Je venais aux nouvelles.** Et puis j'en ai une à te donner aussi, après. (Frantext : B. & Fl. Groult, *Il était deux fois*, 1968 : 377)

Ces exemples sont comparables à l'énoncé attesté (18) avec *passer* – ce qui suggère au passage que *venir* ne serait finalement dans cet emploi qu'un simple représentant de certains verbes de déplacement :

(18) *Je passais* juste pour prendre mon agenda. [en entrant dans un bureau]

Dans tous ces énoncés, qui ne correspondent pas au schéma syntaxique-type habituellement reconnu pour l'emploi atténuatif, l'IMP peut être remplacé par un présent, puisque son rôle n'est pas de situer le procès dans le passé, mais d'exprimer un effet atténuatif qui prend en l'occurrence la forme d'une *motivation polie* de l'intrusion du locuteur dans la sphère de l'interlocuteur (le coup de téléphone, la sonnerie de l'interphone, ou la visite...).

Il «garde» donc en l'occurrence une certaine épaisseur temporelle, puisqu'il surgit à un moment du passé où les raisons de l'intrusion du locuteur étaient au stade de simples intentions.

## 2. Classes sémantiques de l'infinitif gouverné par l'imparfait d'atténuation

Si la structure atténuative-type, telle qu'elle se dégage des descriptions antérieures, est une phrase dont le verbe principal, *vouloir* / *venir* à l'IMP, domine un infinitif de type *demander* / *dire*, la question se pose de savoir s'il est possible d'obtenir un effet de sens analogue avec une infinitive contenant d'autres types de verbes.

L'existence d'un énoncé comme (13) suffit à montrer que, lorsque le verbe opérateur est *venir*, la présence d'un verbe de type *demander/dire* ne constitue pas une condition nécessaire à l'émergence de l'effet atténuatif.

En ce qui concerne *vouloir*, un examen quantitatif des exemples atténuatifs rencontrés dans les corpus tend à montrer le contraire. Si, en effet, nous affinons les données du tableau (5), en y intégrant les verbes de la subordonnée infinitive, nous obtenons les résultats sous (19) :

### CORPUS FRANTEXT

| Forme verbale  | Total | «politesse» | Verbe de l'infinitive | Nombre d'occurrences |
|----------------|-------|-------------|-----------------------|----------------------|
| <i>Voulais</i> | 1222  | 44          | Dire                  | 24                   |
|                |       |             | Demander              | 9                    |
|                |       |             | Savoir                | 7                    |
|                |       |             | Féliciter             | 1                    |
|                |       |             | Voir                  | 2                    |
|                |       |             | Présenter             | 1                    |

### Corpus d'Orléans

| Forme verbale  | Total | «politesse» | Verbe de l'infinitive | Nombre d'occurrences |
|----------------|-------|-------------|-----------------------|----------------------|
| <i>Voulais</i> | 57    | 3           | Demander              | 2                    |
|                |       |             | Savoir                | 1                    |

Ces données montrent clairement que la majorité des énoncés avec *vouloir* à l'IMP atténuatif ont dans la subordonnée infinitive un noyau verbal de type *demander* ou *dire*.

Si ces données semblent *a priori* confirmer la plupart des descriptions habituelles qui conditionnent la lecture atténuative de *vouloir* par la présence dans la subordonnée d'un infinitif de ce type, un examen plus détaillé montre cependant que l'effet atténuatif dont il est ici question correspond uniquement à la neutralisation d'un acte de langage.

Autrement dit, ce n'est pas l'atténuation dans son ensemble, mais l'effet "neutralisation d'un acte de langage", c'est-à-dire l'effet atténuatif de type déperformatif – considéré ici comme l'effet-type produit par *vouloir* – qui semble être conditionné par la présence dans la subordonnée infinitive d'un verbe *dire/demander*.

Nous expliquons cette contrainte par le fait que si *vouloir* domine un infinitif d'un autre type, il ne peut avoir qu'une lecture temporelle du passé, qui, dans notre conception, exclut la lecture atténuative de type déperformatif.

L'imparfait de *vouloir* dominant un infinitif d'un type autre que *dire/demander* peut alors avoir soit une lecture strictement temporelle, soit une lecture atténuative de type justificatif.

Le premier cas se réalise lorsque l'IMP ne commute pas avec le présent, comme dans l'énoncé non-atténuatif (20) :

(20) Il entraîna Julien au laboratoire et referma la porte derrière eux. Un moment ils restèrent debout l'un en face de l'autre à se regarder, puis le chef dit doucement :

- **Je voulais te voir seul avant de m'en aller.** (Frantext : B. Clavel, *La Maison des autres*, 1962 : 512)

Lorsque l'IMP peut être remplacé par un PR, on obtient des énoncés atténuatifs comme (21) :

(21) (a) - Qu'y a-t-il de cassé pour que vous veniez me voir ce matin?

- Rien, fit Guyot, **je voulais simplement te présenter maître Thierry qui va s'occuper de toi désormais.** (Frantext : M. Droit, *Le Retour*, 1964 : 126)

(b) Je m'en vais, je suis au bout du couloir et cette putain de porte s'ouvre. Le type a des lunettes et des cheveux raides et noirs. Je bredouille :

« **J'voulais voir Jérôme...**

- Il n'est pas là ce week-end. (Frantext : D. Belloc, *Kepas*, 1989 : 37)

où non seulement l'IMP renvoie au passé, mais en plus, l'effet atténuatif n'est rendu que parce que l'IMP renvoie au passé : justifier une intrusion, un dérangement, plus généralement, expliquer une situation présente par une intention passée. On aura noté que, dans ce cas, *vouloir* commute avec *venir*.

En bref, l'atténuation dans (21) correspond à la justification de l'intrusion du locuteur dans la sphère de l'interlocuteur.

En résumé, on peut affirmer que la présence dans l'infinitive d'un verbe de type *dire/demander* constitue une condition nécessaire **pour l'émergence de la lecture atténuative déperformative**.

Un seul contre-exemple apparent nous est fourni par l'énoncé (22) avec *féliciter*, répertorié dans le tableau (19) :

(22) Je m'appelle Pierre Gauthier. **Je voulais vous féliciter pour ce que vous avez dit tout à l'heure.** (Frantext : M. Déon, *La Carotte et le bâton*, 1960 : 175)

Si cet énoncé relève bien de l'atténuation déperformativ<sup>6</sup>, quel est le point commun aux verbes *dire*, *demander* et *féliciter* ?

La réponse qui nous semble la plus naturelle consiste à dire que tous ces verbes ont finalement en commun d'appartenir à la catégorie des verbes performatifs (ou en emploi performatif) : si quelqu'un dit *Je dis P*, il dit P ; s'il dit *Je demande si P*, il demande si P ; s'il énonce *Je te félicite*, il félicite l'interlocuteur.

Cette hypothèse semble se confirmer par cet autre énoncé atténuatif attesté sous (23), avec *s'excuser*, passible de la même analyse :

(23) Chers collègues. Je voulais simplement m'excuser pour mon absence jeudi prochain. Je serai à Barcelone... (mail).

L'avantage de cette analyse, si elle se confirme, est qu'elle peut s'étendre aux énoncés atténuatifs avec *vouloir* dominant une complétive, comme dans (9), où le sens atténuatif, on s'en souvient, est conditionné par la présence d'un acte de langage de type injonctif.

Il reste tout de même, avant d'adopter définitivement cette analyse, un obstacle de taille : les énoncés atténuatifs en question ne se présentent pas sous la forme canonique des énoncés performatifs *Je dis/demande P*, mais sous la forme *Je voulais dire/demander P*. Nous y reviendrons.

### 3. *Vouloir* : verbe transparent ?

Une première remarque descriptive s'impose ici : tous les énoncés considérés intuitivement comme atténuatifs déperformatifs sont affirmatifs (non-négatifs, non-interrogatifs).

En effet, si *vouloir* est affecté par une négation, il ne peut en aucun cas exprimer une atténuation, y compris dans les contextes syntaxiques et sémantiques les plus favorables.

La même chose peut être dite dans les mêmes termes de l'interrogation : dès qu'il entre dans une structure interrogative, *vouloir* à l'IMP ne peut pas exprimer une atténuation...

En bref, pour qu'il soit atténuatif déperformatif, l'IMP du verbe *vouloir* doit être affirmatif (ni interrogatif, ni négatif).

Mise en rapport avec un certain nombre d'autres indices, cette constatation suggère une hypothèse, assez intuitive, qui reviendrait à rapprocher *vouloir*, dans les énoncés atténuatifs, de la catégorie des verbes transparents.

Sans avoir toutes les caractéristiques syntaxiques du verbe transparent <sup>(7)</sup>, *vouloir* à l'IMP atténuatif en est en effet sémantiquement très proche :

(i) D'abord, on vient de le voir, *vouloir* à l'IMP atténuatif, comme tout verbe transparent, n'est pas passible d'une négation ou d'une interrogation.

6) L'autre analyse, concurrente, ne nous semble pas absurde, qui reviendrait à expliquer l'effet «politesse» dans cet énoncé comme le résultat d'une justification de l'intrusion du locuteur dans la sphère d'un interlocuteur inconnu.

7) Voir par exemple F. Récanati (1981).

(ii) Ensuite, ce verbe s'emploie exclusivement à la 1<sup>ère</sup> personne (ou à la 3<sup>e</sup> lorsqu'elle se présente comme l'intercesseur de la 1<sup>ère</sup>). Non seulement cela, mais en plus il fait partie des emplois verbaux présentant une asymétrie systématique entre la 1<sup>ère</sup> et les autres personnes, puisque, dès qu'il est conjugué à une autre personne, il cesse d'être atténuatif. L'analogie est frappante avec les verbes transparents, qui cessent d'être transparents dès qu'ils sont conjugués à une personne autre que la 1<sup>ère</sup>.

(iii) Enfin, comme tout verbe transparent, l'IMP atténuatif localise le procès dans le Présent du locuteur <sup>(8)</sup> : l'IMP cesse en effet d'être atténuatif déperformatif lorsqu'il renvoie au passé. Là aussi, l'analogie avec les verbes transparents est frappante : le verbe transparent aussi cesse d'être transparent dès qu'il renvoie à une époque autre que le Présent.

Il nous reste tout de même à expliquer pourquoi nous considérons *vouloir* dans les énoncés atténuatifs comme un verbe transparent, alors qu'il n'en a pas la caractéristique principale. Un verbe est en effet généralement considéré comme transparent s'il gouverne une phrase de type *que-P* et que l'énoncé global équivaut à peu près à l'énoncé de la phrase P indépendante, sans le verbe introducteur. C'est, par exemple, le cas de *croire*, considéré comme transparent, cas que l'on peut observer dans (24) :

- (24) (a) Je crois que Pierre est un bon candidat  
(b) Pierre est un bon candidat.

Si, pour des raisons syntaxiques évidentes, ce test ne peut pas s'appliquer tel quel ici, il peut être facilement adapté : *je voulais dire/demander* sera considéré, à l'effet d'atténuation près, comme sémantiquement équivalent à *je dis/demande*.

L'hypothèse du traitement de *vouloir* comme verbe transparent semble se confirmer par l'examen de nos énoncés atténuatifs, dont une bonne part (13 sur 44) se présente non pas sous la forme complète *Je voulais dire/demander P*, mais sous la forme incomplète *Je voulais dire/demander*, interrompue par un locuteur hésitant, à la recherche des ses mots :

- (25) (a) Pendant qu'il remplissait les papiers, j'ai toussé délicatement dans mon poing :  
- **Ah, docteur, je voulais vous dire...** Il y a aussi une petite chose qui me tracasse... (Frantext : P. Djian, 37.2 *Le Matin*, 1985 : 286)  
(b) H.1 : **écoute, je voulais te demander...** C'est un peu pour ça que je suis venu... je voudrais savoir... que s'est-il passé ? (Frantext : N. Sarraute, *Pour un oui ou pour un non*, 1982 : 7)  
(c) (c) - Je suis bien content, en un sens, que vous soyez arrivée avant Julien... **Je voulais vous dire...** Enfin, c'est que... Vous savez, la mère vous aimait bien. Il cherchait ses mots. (Frantext : B. Clavel, *Les Fruits de l'hiver*, 1968 : 340)  
(d) (d) ... à ce moment s'éleva la voix du chevalier. Elle était basse et méditative, comme s'il se parlait à lui-même.

---

8) Contrairement aux descriptions habituelles, qui lient la notion de transparence au PR, en tant que forme verbale, il nous paraît clair qu'il ne peut pas s'agir d'une contrainte grammaticale, mais d'une contrainte référentielle. Ce ne sont pas en effet les formes verbales qui excluent la transparence ou la rendent possible, mais la référence temporelle : un verbe au PR historique, par exemple, ne peut pas être transparent ; un verbe conjugué à un temps de l'indicatif autre que le PR, mais renvoyant au Présent peut l'être. Pour plus de détails, voir Abouda (1997).

**- Je voulais vous dire, néanmoins...**

Il hésitait. (Frantext : Cheikh Hamidou Kane, *L'Aventure ambiguë*, 1961 : 90).

Or, tous ces énoncés atténuatifs incomplets se présentent systématiquement sous la forme (26b-c) :

(26) (a) Je voulais te (vous) dire... / Je voulais te (vous) demander...

(b) Je voulais... Je voulais te (vous) dire / demander

(c) Je voulais... te (vous) dire / demander

Cela indique que la suite *voulais + dire/demander* ne se présente pas comme l'addition d'un verbe *vouloir* et d'un verbe *dire/demander*, mais plutôt comme un unique verbe *dire/demander* dans une version atténuée.

Autrement dit, notre hypothèse revient à considérer que cette suite fonctionne comme une même et unique forme verbale, formée d'une sorte d'auxiliaire modal suivi d'un infinitif, qui se charge de véhiculer la vraie valeur sémantique de l'énoncé.

Cette hypothèse permet d'abord de comprendre pourquoi, contrairement aux traitements habituels, nous considérons l'infinitif des énoncés atténuatifs déperformatifs comme un verbe performatif : c'est parce que le verbe *vouloir* est transparent que la suite *Je voulais dire/demander* se présente comme sémantiquement équivalente à *Je dis/demande*. Autrement dit, la performativité de l'infinitif est rendue possible grâce à la transparence du verbe 'opérateur' <sup>(9)</sup>.

Cette hypothèse permet, enfin, de comprendre pourquoi *souhaiter* et *désirer* ne permettent pas, malgré toute leur proximité sémantique, de donner naissance à un IMP atténuatif : parce qu'il est verbe transparent, *vouloir* paraît nettement moins marqué que *souhaiter* ou *désirer*, à la fois stylistiquement et sémantiquement.

C'est cette même transparence qui fait de *vouloir* le seul des trois verbes considérés à pouvoir s'employer dans des phrases impératives dans lesquelles il domine un infinitif. Nous pensons à des exemples de type *Veillez partir* (comme équivalent atténué de *Partez !*), exemple qui n'a pas d'équivalence avec *désirer* ou *souhaiter*, qui donnent quant à eux à l'impératif des phrases agrammaticales :

(27) (a) *Veillez partir (= Partez !)*

(b) \**Désirez partir*

(c) \**Souhaitez partir.*

On peut, à ce propos, consulter Leeman (1994).

Cette hypothèse semble être elle-même confirmée par l'impossibilité de former une phrase impérative avec *vouloir* gouvernant un SN, puisqu'on ne peut pas dire par exemple : \**Veillez un gâteau*. C'est qu'il s'agit en l'occurrence d'un verbe plein, qui se comporte comme les deux autres verbes désidératifs, et ne permet donc pas la formation de phrases impératives. Ce qui revient à admettre finalement que *vouloir* se présente comme un simple auxiliaire modal aussi bien dans l'atténuation que dans l'injonction...

---

9) Cela dit, sur le plan strictement syntaxique, cette analyse cesse de donner à *vouloir* dans les énoncés atténuatifs le statut de verbe opérateur, le rapprochant ainsi des auxiliaires modaux *pouvoir* et *devoir*...

L'analyse de *vouloir* comme verbe transparent dans les énoncés atténuatifs permet de comprendre pourquoi nous considérons que *Je voulais dire/demander* n'est pas l'atténuation de *Je veux dire/demander*, mais comme l'atténuation de *Je dis/demande*. Autrement dit, il s'agit pour nous de l'atténuation d'un acte de langage, et non pas celle d'une volonté.

Notons d'ailleurs au passage que si le remplacement d'un IMP déperformatif par un présent ne pose théoriquement aucun problème (l'IMP y est employé à la place du PR), on peut légitimement s'interroger sur le naturel d'énoncés de types :

- (28) Je veux te dire que P  
Je veux vous demander P

dont nous ne voyons pas avec précision le sens : que sont-ils censés dire de plus que *Je te dis P / Je vous demande P* ?

#### 4. En guise de conclusion : *vouloir* et *venir*, représentants de deux types d'emploi atténuatif

Nous nous proposons maintenant de passer en revue les principales différences qui opposent, à la fois sur le plan syntaxique, chronologique, et sémantique, l'IMP déperformatif et l'IMP justificatif.

Sur le plan syntaxique, d'abord, rappelons que les énoncés atténuatifs déperformatifs ont pour structure typique, voire quasi exclusive, *vouloir* à l'IMP et à la 1<sup>ère</sup> personne dominant une infinitive dont le noyau verbal est de type *dire / demander*.

Le verbe *vouloir*, nous venons de le voir, a ici toutes les propriétés du verbe transparent, ce qui rend possible de le traiter comme simple support du morphème de l'IMP. Ce trait permet de traiter ces phrases à *V1 IMP + V2 INF* comme équivalentes, à l'effet d'atténuation près, à *V2 au PR* (*Je voulais vous dire p = Je vous dis p...*).

Cette propriété permet de comprendre, entre autres, pourquoi *vouloir* peut naturellement être employé dans ce type d'énoncés, alors que des verbes comme *souhaiter* ou *désirer*, malgré leur proximité sémantique, ne le peuvent pas.

Les énoncés à IMP justificatif s'opposent syntaxiquement aux énoncés atténuatifs sur ces deux points. D'abord, ils se rencontrent dans des contextes syntaxiques beaucoup plus libres, i.e. à la fois dans des phrases indépendantes et principales, et avec des verbes finalement assez variés, dont notamment *venir*, *passer*, *chercher*, *téléphoner*, etc., mais aussi *vouloir*.

D'autre part, contrairement aux énoncés déperformatifs, les énoncés justificatifs ont pour noyau des verbes pleins (y compris *venir*, qui exprime un vrai déplacement même dans les énoncés où il est verbe opérateur). Lorsqu'il y a un verbe infinitif gouverné par l'IMP, la structure *V1 IMP + V2 INF* n'est donc jamais paraphrasable par *V2 PR* (*Je venais passer l'aspirateur ≠ Je passe l'aspirateur ; Nous cherchions à joindre X ≠ Nous joignons X, etc.*)...

Sur le plan chronologique, deux questions se posent : (i) à quelle portion du temps chronologique renvoie l'IMP ? (ii) par quel mécanisme arrive-t-il à assurer la validité du procès dans le présent du locuteur ?

Sur ces deux points, les réponses diffèrent selon que l'on a un IMP déperformatif ou un IMP justificatif.



L'IMP déperformatif avec *vouloir* reste imperméable à toute chronologie. Nous rapprochons cette propriété, assez singulière, de son statut de verbe transparent.

En bref, nous dirions que *vouloir* dans cet emploi se comporte comme simple support du morphème de l'IMP, morphème dépourvu d'ailleurs en l'occurrence de toute chronologie, et qui se charge simplement de véhiculer l'effet d'atténuation.

Par quel mécanisme l'actualité de ces énoncés est-elle assurée ? La réponse nous semble claire : c'est la performativité qui se charge ici de signifier l'actualité. La lecture par défaut de *Je voulais dire P* est bien la lecture atténuative, qui va de pair avec la lecture performative. L'énoncé se présente alors comme *P*, dit poliment.

Sur ces deux points, l'IMP justificatif est sensiblement différent.

D'abord, il est clairement porteur d'une valeur chronologique : son remplacement par un PR permet de le situer dans le Présent.

Employer *Je venais* ou *Je viens*, c'est donc parler du même événement, mais à deux moments différents, à deux stades de saisie distincts : au passé ou au présent, en  $t_{0-n}$  ou en  $t_0$ . Cela présuppose que cet IMP situe le procès dans le passé du locuteur, ce qui ne contredit pas l'analyse défendue ci-dessus selon laquelle cet emploi présente les raisons de la venue du locuteur (de son coup de fil, etc.) quand elles étaient au stade de projet, d'intentions, en  $t_{0-n}$ .

Sauf que parler d'une situation en  $t_{0-n}$ , ne signifie pas forcément que la situation cesse d'être valide en  $t_0$ . Une indication quelconque peut suffire à signifier que le procès reste toujours d'actualité. En l'occurrence, cette actualité est rendue par un marquage pragmatique : je raconte les objectifs de ma venue, objectifs dont on sait qu'ils ne sont pas réalisés, et qu'ils sont donc toujours d'actualité.

En bref, l'IMP justificatif garde sa valeur de temps passé, puisque, en l'occurrence, c'est cet aspect passé qui permet d'exprimer l'atténuation : l'énoncé est atténué, parce qu'il raconte une volonté actuelle quand elle était au stade de simple projet.

Enfin, sur le plan discursif, l'énoncé déperformatif se présente comme l'atténuation ou la neutralisation d'un acte de langage, correspondant le plus souvent à un acte d'assertion ou d'interrogation, tandis que l'énoncé justificatif prend la forme d'une justification de l'intrusion du locuteur dans la sphère de son interlocuteur.

Dans le premier cas, l'aspect performatif assure à l'énoncé un aspect offensif : en disant *Je voulais te dire que P*, je dis *P*, et il n'y a plus aucun moyen de changer d'avis. Il y a ici un mélange d'atténuation et de fait accompli, voire un mélange de politesse et de renforcement...

Avec l'IMP de justification, au contraire, aucun acte de langage n'est exprimé, aucune demande n'est non plus – en tout cas explicitement – exprimée et le locuteur, loin de se présenter comme sujet de l'énonciation, se présente alors beaucoup plus sur la défensive, comme simple sujet – objet ? – de l'énoncé...

## REFERENCES

- Abouda L., (1997), *Recherches sur la syntaxe et la sémantique du conditionnel en français moderne*, Thèse, Université Paris 7.
- Abouda L., (2001), «Les emplois journalistique, polémique, et atténuatif du conditionnel. Un traitement unitaire», in P. Dendale & L. Tasmowski (éds.), *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz / Paris, Klincksieck, Collection 'Recherches Linguistiques', n° 25, pp. 277-294.
- Berthonneau A.-M. & Kleiber G., (1993), «Pour une nouvelle approche de l'imparfait. L'imparfait, un temps anaphorique méronomique», *Langages*, 112, pp. 55-72.
- Berthonneau A.-M. & Kleiber G., (1994), «Imparfait de politesse : rupture ou cohésion ?» *Travaux de linguistique*, 29, pp. 59-92.
- Damourette J. & Pichon E. (1911-1940). *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*. Paris, D'Artrey, 1970.
- Ducrot O., (1984), *Le dire et le dit*. Paris, Minuit.
- Grevisse M., (1993), *Le Bon Usage*. Paris - Louvain-la-Neuve, Duclot, 13<sup>e</sup> édition.
- Haillet P., (2002), *Le conditionnel en français : une approche polyphonique*. Paris, Ophrys.
- Leeman-Bouix D., (1994), *Grammaire du verbe français. Des formes au sens*. Paris, Nathan.
- Maingueneau D., (1981), *Approche de l'énonciation en linguistique française*. Paris, Hachette.
- Recanati F., (1981), *Les Énoncés performatifs*. Paris, Minuit.
- Schogt H.G., (1968), *Le système verbal du français contemporain*. La Haye, Paris, Mouton.
- Touratier, C. (1996), *Le système verbal français*. Paris, Armand Colin.
- Veyrenc C., (1988), «Note sur l'imparfait du non passé en français moderne», *Le français moderne*, 3/4, pp. 243-245.
- Willems D., (1981), *Syntaxe, lexicale et sémantique. Les constructions verbales*. Gent, Blandijnberg.
- Wilmet M., (1996), «L'imparfait : le temps des anaphores», *Cahiers Chronos*, 1, pp. 199-215.